

Vu le décret n° 91-241 du 4 février 1991, relatif aux indemnités particulières du corps des pharmaciens hospitalo-sanitaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2010-466 du 15 mars 2010,

Vu le décret n° 2005-3296 du 19 décembre 2005, portant statut particulier des pharmaciens hospitalo-sanitaires, tel que modifié et complété par le décret n° 2007-2976 du 19 novembre 2007,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre de l'économie et des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier - Est prorogée, l'application des dispositions du décret n° 2010-466 du 15 mars 2010, relatif aux indemnités particulières du corps des pharmaciens de la santé publique pour cinq ans, à compter du 15 mars 2015.

Art. 2 - Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 21 novembre 2014.

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Par arrêté du ministre de la santé du 17 novembre 2014.

Sont nommés membres au conseil d'administration de l'hôpital de pneumo-phtisiologie "Abderrahmane Mami" de l'Ariana, et ce, à compter du 2 octobre 2014 :

- le docteur Mohamed Amine Megdich : président du comité médical,

- le docteur Taher El Mestiri : médecin chef de service,

- le docteur Khaoula Ben Miled : médecin chef de service,

- le docteur Thouraya Fenich : médecin chef de service,

- le docteur Sonia Maalej : représentante des médecins maîtres de conférences agrégés et des médecins des hôpitaux exerçant au sein de l'hôpital,

- le docteur Zied Bel Hadj : représentant des médecins assistants hospitalo-universitaires exerçant au sein de l'hôpital,

- Monsieur Raouf Bou Laaress : représentant du personnel du corps paramédical exerçant au sein de l'hôpital.

Par arrêté du ministre de la santé du 17 novembre 2014.

Monsieur Miled El Gabsi est nommé membre représentant le ministère du développement et de la coopération internationale au conseil d'administration de l'hôpital Farhat Hached de Sousse, en remplacement de Monsieur Hafedh Gnounou, et ce, à compter du 24 octobre 2014.

Par arrêté du ministre de la santé du 17 novembre 2014.

Sont nommés au comité national d'éthique médicale, outre les membres désignés par leur qualité conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 94-1939 du 19 septembre 1994 susvisé, les membres ci-après :

Président du comité : Docteur Hend Bou Aâcha.

Membres :

- le docteur Jeleddine Alouch : représentant du conseil supérieur islamique,

- Madame Habiba Ben Romdhane : représentante du comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,

- Madame Narimene El Jdidi : conseiller à la cour de cassation,

- Monsieur Fadhel El Moukawer : conseiller au tribunal administratif,

- Monsieur Saleh Mesbeh : professeur d'enseignement supérieur en philosophie,

- Monsieur Mohamed Ali Ben Zina : professeur d'enseignement supérieur en sociologie,

- Madame Wafa Harrar Masmoudi : professeur d'enseignement supérieur en droit,

- le docteur Fekri Abroug : chercheur intéressé par les questions relevant du domaine d'activité du comité,

- le docteur Mohamed Lakhel : chercheur intéressé par les questions relevant du domaine d'activité du comité,

- le docteur Skander Mrad : personnalité intéressée par l'éthique médicale,
- le docteur Zouhaier El Jerbi : personnalité intéressée par l'éthique médicale,
- le docteur Khaled Mounir Zghal : personnalité intéressée par l'éthique médicale,
- le docteur Hafidha Chakir : personnalité intéressée par l'éthique médicale,
- le professeur Slim El Laghmani : personnalité intéressée par l'éthique médicale,
- le docteur Rym Ghachem : personnalité intéressée par l'éthique médicale,
- le docteur Habib El Nouweyki : personnalité du secteur social intéressée par les questions relevant du domaine d'activité du comité,
- Madame Henda Latayfi : personnalité du secteur de l'information.

Par arrêté du ministre de la santé du 17 novembre 2014.

Sont nommés membres au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis, et ce, à compter du 9 octobre 2014 :

- le professeur Khaled Neji : président du comité médical,
- le professeur Hedi Rzigua : médecin chef de service,
- le professeur Mohamed Badis El Chanoufi : médecin chef de service,
- le professeur Samia Kacem : médecin chef de service,
- le docteur Rim Ben Hmida : représentante des médecins maîtres de conférences agrégés et des médecins des hôpitaux exerçant au sein de l'hôpital,
- le docteur Mahdi Kahila : représentant des médecins assistants hospitalo-universitaires exerçant au sein de l'hôpital,
- Madame Olfa Zarrouki : représentante du personnel du corps paramédical exerçant au sein de l'hôpital.

Par arrêté du ministre de la santé du 21 novembre 2014.

Madame Samira Waday est nommée membre représentant le ministère du développement et de la coopération internationale au conseil d'entreprise de l'office national de la famille et de la population, en remplacement de Monsieur Taha Khasib, et ce, à compter du 24 octobre 2014.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 17 novembre 2014.

Madame Fouzia Ben Mamou est nommée membre représentant l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'entreprise de la banque nationale de gènes, et ce, en remplacement de Monsieur Chokri Bouziri.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Par arrêté du secrétaire d'Etat du développement et de la coopération internationale du 21 novembre 2014.

Monsieur Jabrane Soltani est nommé membre représentant le gouvernorat de Kasserine au conseil d'entreprise de l'office de développement du Centre Ouest en remplacement de Monsieur Mohamed Baghdadi.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Arrêté du secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 21 novembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée, notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,